

Séance publique du 14 septembre 2023 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2023-085

Action culturelle

« Association Tourisme »
Saint-Haon-le-Châtel

Subvention 2023

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	23
Pouvoirs	1
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **8 septembre 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel Augier - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Dominique Bruyère - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Sandra Creuzet-Taite - Hervé Daval - Pierre Devedeux - David Dozance - Daniel Fréchet - Gilles Goutaudier - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Yves Nicolin - Yves Perrin - Jade Petit - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Martine Roffat - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Eric Martin	Christian Laurent	
Philippe Perron		X
Alain Rossetti		X

Secrétaire désignée pour la durée de la séance : Jade PETIT.

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture	14 SEP. 2023
Publié	

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 19 janvier 2015 portant sur les procédures de demande de subventions aux événements et programmations annuelles associatives ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour octroyer des subventions ou des aides économiques, numéraires ou en nature, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 30 000 € par an, avec ou sans convention d'objectifs, à l'exception des garanties d'emprunt ;

Considérant le champ de la compétence facultative « Action culturelle » de Roannais Agglomération, relative à l'accompagnement des projets événementiels culturels associatifs, des programmations annuelles d'animations dont l'action porte sur le volet prestation artistique ou communication et opération de promotion ;

Considérant la demande de subvention formulée par « l'Association Tourisme » pour son événement culturel « Peintres dans les rues et marché des couleurs » à Saint-Haon-le-Châtel, labellisé Village de caractère, les 26 et 27 août 2023 ;

Considérant l'analyse complète du projet portant sur les points clés d'évaluation :

- La viabilité du projet
- L'attractivité du projet sur le territoire
- L'intérêt intercommunal du projet
- La résonance et l'innovation du projet
- L'accès à la culture pour tous

Considérant que « l'Association Tourisme » a signé un contrat d'engagement républicain le 8 avril 2023 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue la subvention suivante au titre des événementiels et programmations associatives :

Association	Titre événement /lieu	Montant Année 2023
« Association Tourisme »	Peintres dans les rues et marché des couleurs Saint-Haon-le-Châtel	400 €

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;

- Précise que la dépense sera imputée au budget général, chapitre 65.

Le Secrétaire de séance,
Jade Petit

Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne